Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 051-215103656-20261102-D42_26-DE

DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT D'EPERNAY
COMMUNE DE MUTIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 2 Novembre 2026

L'an 2026, le 2 Novembre à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en séance extraordinaire, après convocation du 22 Octobre 2026, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles CUGNET, Maire.

Membres en exercice : 11 Membres présents :8 Absent : 0 Excusés : 3
Nom des membres ayant participé au vote : CUGNET Jean-Charles, LAPERSONNE Caroline, , HUSSON Xavier, ANDRIOLLO Sophie, , ZIMMERLIN Michaël, BELINCI Giulia, POCQUET Jessika, , MEUNIER Tony
Absent : néant
Excusés : : FORT Céline, donne pouvoir à Caroline LAPERSONNE SENS-SALIS Nicolas, donne pouvoir à Jean-Charles CUGNET HUMBERT Charles-Henri, donne pouvoir à Michaël ZIMMERLIN
Secrétaire de séance : Caroline LAPERSONNE

42-26

Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – Exercice 2025

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2224-5 et D. 2224-1 et suivants ;

VU les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, établis au titre de l'exercice 2025 ;

VU les délibérations n° 26-75 et 26-78 du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne en date du 17 septembre 2026, portant présentation et adoption desdits rapports ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit être destinataire des rapports annuels adoptés par l'établissement public de coopération intercommunale auquel la commune adhère ;

CONSIDÉRANT que ces rapports doivent être présentés au Conseil municipal dans les conditions prévues par les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Après présentation des rapports par Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés au titre de l'exercice 2025, adopté par le Conseil communautaire de la CCGVM le 17 septembre 2026 ;

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement au titre de l'exercice 2025, adopté par le Conseil communautaire de la CCGVM le 17 septembre 2026 ;

- **DIT** que les rapports sont tenus à la disposition du public conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 051-215103656-20261102-D42_26-DE

Vote :

Pour : 11
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Adopté à l'unanimité

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations

Le Maire,

MAIRIE de MUTIGNY
51160 - MARNE

Publié en Sous Préfecture le 5 11 2026
Affiché le 5 11 2026